

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

L'arrêté N.185 du 28 Juillet 2017 est abrogé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Considérant la manifestation « Inauguration du dépôt professionnel » organisée par l'Atmosph'air Concept au 4 bis Rue Thérèse à Carbon-Blanc, le vendredi 29 Septembre 2017.

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : L'entreprise Atmosph'air Concept est autorisée à effectuer la manifestation « Inauguration du dépôt professionnel », du vendredi 29 Septembre 2017 19h00 au Samedi 30 septembre 02h00, au 4 bis rue Thérèse à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2 : Sauf aux riverains et services de secours, la circulation et le stationnement seront interdits sur la rue Thérèse dans la portion se situant entre la rue Gaston Cabannes et l'avenue Aristide Briand sera interdite, au profit de la manifestation du vendredi 29 Septembre 2017 19h00 au Samedi 30 septembre 02h00 sur la portion.

ARTICLE 3 : L'entreprise Atmosph'air est autorisée à installer des tables et des chaises au 4 Bis Rue Thérèse du vendredi 29 Septembre 2017 19h00 au Samedi 30 septembre 02h00.

ARTICLE 4 : Les barrières seront mises à disposition par le service technique de la mairie de Carbon-Blanc. Elles seront mises en place et déposées par l'entreprise Atmosph'air Concept.

ARTICLE 5 : L'entreprise Atmosph'air Concept s'engage à :

- surveiller les équipements de la mairie
- déplacer les barrières si besoin afin de faciliter l'accès des riverains
- nettoyer la place après la manifestation

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise Atmosph'air Concept

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 18 septembre 2017.

P°/Alain TURBY,

Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.

